

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR**
Jeudi 25 avril 2024 (PV-CS364)
12h
1222 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Sandrine Côté	P
Biologie médicale	Michel Cyr	P
Chimie, biochimie et physique	Benoit Daoust	P
Chimie, biochimie et physique	Hugo Germain	P
Chiropratique	Christian Linard	A
Ergothérapie	Mathieu Dumont	P
Études en loisir, culture et tourisme	Isabelle Falardeau	P
Finance et économique	Kais Bouslah	A
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	A
Génie industriel	François Gauthier	P
Génie mécanique	Nadjet Zioui	A
Gestion des ressources humaines	Michel Arcand	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	A
Lettres et communication sociale	Synda Ben Affana	P
Lettres et communication sociale	Emmanuelle Caccamo	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P
Mathématiques et informatique	François Meunier	A
Orthophonie	Dima Safi	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation et travail social	Caroline Couture	P
Psychoéducation et travail social	Georgia Vrakas	A
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Émilie Portelance	P
Sciences de l'activité physique	Gabriel Moisan	P
Sciences de l'activité physique	Jacques Abboud	P
Sciences de l'éducation	Corina Borri-Anadon	P
Sciences de l'éducation	Alexandre Gareau	P
Sciences de l'environnement	Andrea Bertolo	P
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	A
Sciences humaines	Mahdi Kelfaoui	P
Sciences infirmières	Éric Ahern	P
Sciences infirmières	Myriam Asri	P

Comité exécutif	Officières et officiers	Présence / Absence
Présidence	<i>Poste vacant</i>	--
VP aux relations de travail (VPRT)	Sonia El Euch	P
VP aux affaires syndicales (VPAS)	Mireille Dubé	P
VP aux affaires universitaires (VPAU)	Julie-Marthe Grenier	P
VP aux services à la collectivité (VPSC)	Marianne Paul	P
Secrétaire	Lyson Marcoux	P
Trésorier	Pier-Luc Lajoie	P

Personnel du Syndicat		Présence / Absence
Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	P
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	P

La professeure Lyson Marcoux, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire de réunion.

CS364-25-04-2024-01 Ouverture de la réunion

La présidence de réunion souhaite la bienvenue aux délégué.es. Elle rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

La présidence de réunion informe les délégué.es du décès du professeur retraité Paul Gagné. Professeur de philosophie, il a été un artisan de premier plan pour la création du SPPUQTR à titre de membre du comité exécutif provisoire en 1969. Par la suite, il a agi à titre de président de 1974 à 1976, puis de 2^e vice-président en 1976-1977. Au fil des ans, il a occupé les fonctions de VPAS et de VPAU. Depuis les deux dernières années, il continuait de s'impliquer au Syndicat au sein du comité des services à la collectivité à titre de représentant de l'Association des professeur.es retraité.es. Paul Gagné a reçu en 2011 le Prix de l'engagement syndical.

CS364-25-04-2024-02 Vérification du quorum

La présidence de réunion déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux prévu à l'article 12.4g. des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

CS364-25-04-2024-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence de réunion présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS364)
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Négo – Suivi de l'entente de principe
6. Dégagements pour les directions de programme
7. Dégagements d'enseignement pour la recherche – Suivi du comité bipartite

8. CIRRAC
 1. Régime d'assurances collectives
 2. Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR
9. Tribune des délégués.es
10. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2024 (PV-CS363)
11. Information et dépôt de documents
 1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX678 et PV-CX679)
12. Affaires nouvelles
13. Date de la prochaine réunion régulière : 6 juin 2024
14. Clôture de la réunion

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 364^e réunion du conseil syndical ;
 CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur François Gauthier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour modifié de la 364^e réunion du conseil syndical du 25 avril 2024.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS364-25-04-2024-04 Rapport du comité des relations de travail

La présidence de réunion invite la vice-présidence aux relations de travail (VPRT) et la vice-présidence aux affaires syndicales (VPAS) à présenter le point.

Grief 2022-03 Surcharge de travail : Enquêtes menées par l'employeur et ses mandataires

Audiences en cours : 21 novembre 2024 – plaidoiries

Griefs 2021-01 et 2021-07: reconnaissance du syndicat et cours passés de cours réguliers à cours à l'étudiant (procédure non respectée)

Audiences en cours : 19 juin : 4^e et dernière journée d'audience

Professeur insatisfait de la réponse du CEREH – Atteinte à la liberté académique

Plainte jugée recevable par le comité sur la liberté académique. Convocation du prof. pour le 1^{er} mai à une rencontre.

CS364-25-04-2024-05 Négo – Suivi de l'entente de principe

La présidence de réunion invite la vice-présidence aux relations de travail (VPRT) et présidente par intérim à présenter le point.

Elle mentionne que la nouvelle date retenue pour la signature de la nouvelle convention collective sera au plus tard le 17 mai 2024.

La VPRT poursuit en indiquant que le recteur a été interpellé afin qu'il fasse respecter la résolution adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration de l'UQTR le 22 décembre 2023 :

4. de mandater le recteur et les vice-recteurs afin qu'ils voient à l'implantation dans les meilleurs délais des modifications apportées par le renouvellement de la convention collective;

En attendant, les échanges de textes de l'entente de principe/convention collective se poursuivent entre les deux parties. Il y a eu entente pour la mise en œuvre de la bonification du fonds de démarrage (ajustement du montant du montant de 10 000 \$ déjà attribué pour un total de 15 000 \$) : une lettre d'entente est à venir. Puis, il y a aussi eu une entente pour la mise en œuvre du nouveau *Programme d'intégration et de développement de carrière professorale* (en remplacement des *activités de formation pédagogique*, clause 10.14) pour la session Automne 2025.

La VPRT présente les trois (3) enjeux pour la suite des discussions avec l'Employeur.

Enjeu 1. Moment du versement des rétroactivités salariales

Le concept de *Politique salariale gouvernementale* (PSG), appelé aussi *Paramètres généraux d'augmentation salariale* (PGA) existe, puisqu'il a été utilisé dans une communication écrite émanant du Conseil du Trésor. De plus, dans cette même communication, un renvoi est fait aux *Paramètres salariaux* publiés dans le *Plan budgétaire 2024-2025* du gouvernement.

Lors des négociations avec la partie patronale, il a été question que le critère pour la PSG consiste en ce qu'obtiendrait le Front commun (employé.es de l'État dans les hôpitaux, dans les écoles qui sont représenté.es par la CSN, la CSQ, la FTQ et l'APTS).

Deux mois après l'entente de principe, la partie patronale nous a informés que « notre PSG » est plutôt collé au Syndicat des fonctionnaires du secteur public et parapublic du Québec (SFPQ) et qu'il faut non seulement attendre l'entente de principe du SFPQ, mais aussi une lettre de l'UQ confirmant le pourcentage de la PSG. Ceci n'a jamais été sujet à discussion à notre table de négo. La VPRT souligne que ce positionnement a pris de cours tous les syndicats de l'UQTR.

De plus, l'Employeur demande un délai de 90 jours après la signature pour procéder aux versements de la rétroactivité. Le Syndicat trouve cette demande excessive, puisqu'il avait été convenu que le versement se fera « à la signature ». Le procureur du Syndicat a été saisi de ce changement dans le discours de la partie patronale.

Enjeu 2: Les discussions sur la mise en œuvre du calcul des DTR (l'enjeu n'est pas le calcul, mais la mise en œuvre par le STI) se poursuivent.

Enjeu 3: Le calcul du retour d'un long congé demeure à être clarifié, puisque les deux parties ne considèrent pas les mêmes calculs.

Des délégué.es se questionnent sur la raison pouvant expliquer la longueur entre le temps écoulé entre l'acceptation de l'entente de principe en décembre 2023 par les deux parties et l'éventuelle date de la signature de cette entente.

La VPRT explique qu'une des raisons données par l'Employeur est que le Service des relations de travail est en sous-effectifs de personnel. Elle précise que la révision des textes est terminée, et qu'il ne reste que l'enjeu de la PSG à régler.

Le trésorier rappelle qu'il s'est écoulé neuf (9) mois entre l'entente de principe et la signature de la convention collective du Syndicat des chargés de cours de l'UQTR.

Un délégué manifeste sa volonté à mettre de la pression sur l'Employeur par une lettre au recteur ou encore via une lettre ouverte dans les médias. Un autre délégué parle de mauvaise foi de la part de l'Employeur. D'autres délégué.es échangent sur des moyens de pression à mettre en application.

Un délégué se questionne à savoir si l'entente de principe adoptée par les parties en décembre est légitime sachant que l'Employeur appliquerait la PSG issue de la négo du SFPQ en lieu et place du Front commun, comme ce fut présenté aux professeur.es.

La VPRT mentionne que l'Employeur, via la Vice-rectrice aux finances et à l'administration, a présenté aux membres du conseil d'administration la PSG négociée par le Front commun.

CS364-25-04-2024-06

Dégagements pour les directions de programme

La présidence de réunion demande à la VPAS de présenter le point.

La VPAS expose une proposition de dégagements pour les directions de programme qui fait toujours l'objet de discussion avec l'Employeur.

La VPAS mentionne que les changements proposés concernant la direction au premier cycle consistent en une augmentation du palier de reconnaissance et l'ajout de fractions de dégagements par incréments de 0,25 dégagement. Il y aurait une augmentation de 2,75 dégagements au total (9 programmes auraient plus de dégagements, 8 en auraient moins et 18 conserveraient le même nombre).

Pour les cycles supérieurs, la VPAS présente la complexification de la formule d'octroi des dégagements basée sur une équation du nombre moyen d'étudiant.es par type de programme. Au final, il y aura une diminution de 4,75 dégagements (4 programmes auraient plus de dégagements, 22 programmes en auraient moins et 7 programmes conserveraient le même nombre de dégagements).

La VPAS assure qu'il ne s'agit que d'une proposition encore sujette à discussion. Lorsqu'une proposition satisfaisante pour les parties sera convenue, le Syndicat la soumettra à ces membres via une assemblée générale, puisqu'elle apportera une modification à la convention collective (art. 10.24 g.) si elle est adoptée.

Les délégué.es échangent sur la répartition des dégagements, sans qu'au final il y ait une augmentation du nombre de dégagements. Des délégué.es soulèvent le problème du plafonnement à 3 dégagements en arguant qu'une direction assumée

par deux professeur.es verraient aussi le nombre de dérogations octroyés divisés par deux, ce qui est peu attractif.

La VPAS indique qu'il y aura encore des dérogations discrétionnaires qui pourront être octroyés par le doyen ou qu'une lettre d'entente pourrait être convenue pour certaines situations.

Une déléguée soulève le fait que le fractionnement des dérogations par 0,25 est plus difficilement conciliable.

Des délégué.es invitent à considérer, pour les cycles supérieurs, la prise en compte du nombre de crédits de recherches des essais, des étudiant.es internationaux et des programmes professionnels.

Un délégué invite ses collègues à considérer le refus de cette proposition puisqu'il n'y a aucun ajout de dérogation et qu'elle ferait plus de perdants aux cycles supérieurs.

CS364-25-04-2024-07 Dérogations d'enseignement pour la recherche – Suivi du comité bipartite

La présidence de réunion invite la VPSC et la VPAU à présenter le point.

La VPSC résume les derniers développements des travaux menés par le comité bipartite restreint. Elle mentionne que l'objectif est d'améliorer le mode de distribution des dérogations d'enseignement pour la recherche, encadré par la *Politique de dérogation d'activités d'enseignement pour le développement de la recherche* et la *Directive relative à l'attribution des dérogations pour la recherche*.

Après une présentation de l'actuelle distribution, la VPSC présente la proposition de consultation qui pourra avoir cours sous peu, soit de produire un sondage pour les professeur.es de l'UQTR qui porte sur le mode de distribution des dérogations pour la recherche qui proviennent de la banque départementale et ceux qui sont le produit de la lettre d'entente #2 de la convention collective afin d'avoir un état de la situation concernant l'appréciation du mode de distribution actuel. Ce sondage sera piloté par le Syndicat, mais en collaboration avec le Décanat de la recherche et de la création.

Les délégué.es échangent sur le sujet, le déploiement du sondage et son contenu.

La VPAU indique que, selon les résultats de ce sondage, le statu quo ou la poursuite du processus de consultation sont les deux options qui seront à envisager.

CS364-25-04-2024-08 CIRAC

1. Régime d'assurances collectives

La présidence de réunion invite le trésorier à présenter le point.

Le trésorier rappelle le contexte historique menant à la proposition de modification du Régime d'assurances collectives, dont la tentative avortée en 2023.

Le trésorier poursuit la présentation des modifications proposées, ainsi que le simulateur de calcul pour l'assurance-santé.

2. Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR

La présidence de réunion indique que la proposition de modification au Régime d'assurances collectives doit faire l'objet d'un vote des membres du Syndicat et qu'en l'occurrence, une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée à cet effet.

La présidence de réunion présente un projet d'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. CIRAC – Régime d'assurances collectives
 1. Présentation sommaire et discussion sur la proposition
 2. Procédure du scrutin
5. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
6. Résultat du scrutin
7. Clôture de l'assemblée

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	la proposition d'un nouveau Régime d'assurances collectives ;
CONSIDÉRANT	les <i>Statuts</i> du SPPUQTR (art. 12.2.1.d) ;
CONSIDÉRANT	le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du Syndicat du 7 mai 2024 ;
CONSIDÉRANT	la <i>Règle 17 régissant les modes de scrutin</i> ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Jean-Paul Martel, il est résolu :

- d'adopter le projet d'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du Syndicat du 7 mai 2024 ;
- de recommander à l'assemblée générale extraordinaire de tenir un scrutin électronique du 7 mai 2024 à 17h au 10 mai 2024 à 12h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS364-25-04-2024-09 Tribune des délégué.es

Un délégué souligne une manière de faire qui semble se généraliser dans les différents services de l'UQTR : l'anonymisation des courriels du personnel. Il est difficile, voire impossible de savoir avec qui nous sommes en communication.

Une déléguée mentionne que la convention collective n'est pas assez précise concernant la possibilité pour un professeur d'enseigner dans un autre département que le sien.

La présidente par intérim indique que le sujet figure à l'ordre du jour du comité des relations de travail conjoint. L'administration de l'UQTR travaille

sur des balises et des modalités qui seront par la suite présentées au Syndicat.

CS364-25-04-2024-10 Lecture et adoption du procès-verbal du 14 mars 2024 (PV-CS363)

La présidence de réunion présente le projet de procès-verbal de la 363^e réunion du conseil syndical tenue le 14 mars 2024.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de 363^e réunion du conseil syndical tenue le 14 mars 2024 ;
- CONSIDÉRANT que les délégué.es ont reçu les projets dans les délais prescrits ;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégué.es sur la conformité des projets de procès-verbaux;

Sur proposition du professeur Michel Cyr, appuyée par la professeure Audrey Bistodeau, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 363^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS364-25-04-2024-11 Information et dépôt de documents

1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX678 et PV-CX679)

La présidence de réunion attire l'attention des délégué.es sur les procès-verbaux des réunions CX678 et CX679 du comité exécutif et elle invite les délégué.es qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS364-25-04-2024-12 Affaires nouvelles

Un délégué tient à féliciter les membres du comité exécutif pour leurs élections et il leur souhaite un bon mandat.

CS364-25-04-2024-13 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion régulière du conseil syndical sera le 6 juin 2024.

CS364-25-04-2024-14 Clôture de la réunion

La séance est ajournée à 16 h 06.

Présidence de réunion

Secrétaire de réunion

Lyson Marcoux
Secrétaire du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires